

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Votes |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi,
Mme HERMENAULT Aurélie est arrivée à 20h30

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2024/089 – Budget Camping - exercice 2024 - Décision modificative n° 1

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
Vu la délibération n° 2024/027 du 9 février 2024 adoptant le budget annexe du Camping ;
Vu le budget annexe de l'exercice 2024 du Camping ;
Vu l'état de provisionnements des créances du 7 août 2024 concernant le budget du camping s'élevant à un montant total de 60.00 € ;
Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6817 - dotations aux dépréciations des actifs circulants pour provisionner une somme de 60.00 € et d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement au budget du camping de l'exercice 2024

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au transfert de crédits au budget du camping de l'exercice 2024 comme suit dans le cadre de la décision modificative n° 1 :

| Libellé | BP 2024 | DM n°1 | BP + DM n°1 |
|---|-------------------|-----------------|-----------------|
| Section fonctionnement - Dépenses | | | |
| 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 0.00 € | 60.00€ | 60.00 € |
| 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 0.00 € | 60.00 € | 60.00 € |
| 011 Charges à caractère général | 47 000.00€ | - 60.00€ | - 60.00€ |
| 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement | 10 000.00€ | - 60.00€ | - 60.00€ |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/09/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno